



Le 11 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

TAXE SUR LE CARBONE

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

PERSONNEL INFIRMIER

M. Hogan

L'hon. M. Legacy

TRANSPORT PUBLIC

M^{me} Mitton

L'hon. C. Chiasson

M^{me} Mitton

L'hon. C. Chiasson

M^{me} Mitton

L'hon. C. Chiasson

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Legacy

PERSONNEL INFIRMIER

M. Austin

L'hon. M. Gauvin

M. M. LeBlanc

M^{me} M. Johnson

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et bonjour à vous. Hier, le gouvernement a déposé son budget de capital à la Chambre. Comme promis dans mon discours prononcé hier à la suite du dépôt, j'aurai des questions concernant le budget de capital. Je vais commencer en parlant de celui-ci.

[Traduction]

Pendant la période électorale, la première ministre s'est engagée à ouvrir 30 cliniques de soins en collaboration dans la province au coût de 115 millions de dollars. Dans le même article, la première ministre indiquait que les quatre premières cliniques seraient ouvertes en 2025, soit à Campbellton, à Sussex, à Fredericton et à St. Stephen. Dans le discours du trône, le gouvernement indique qu'il appuiera l'ouverture de 10 cliniques en 2025, soit à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Edmundston, à Campbellton, à St. Stephen et à Sackville, ainsi que dans les régions de Carleton Nord et de la Péninsule acadienne. La lettre de mandat du ministre de la Santé indique, quant à elle, que 10 cliniques seront ouvertes en 18 mois. La première ministre peut-elle nous dire quel est en fait l'engagement? Est-ce en 2025 ou dans 18 mois?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci beaucoup au député d'en face de la question. Établir rapidement les cliniques de soins en collaboration constitue l'une des plus grandes priorités de notre équipe, alors nous ouvrirons 10 de ces cliniques en 2025.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Madame la présidente. Voilà un peu plus de précision, mais, pour réitérer, nous sommes passés de 4 cliniques en 2025 à 10 cliniques en 2025, puis à 10 cliniques en 18 mois. La première ministre a dit qu'il y en aurait 10 en 2025. Peut-elle nous dire combien coûteront ces 10 cliniques? Si le gouvernement s'apprête à procéder à l'ouverture de 10 cliniques en 2025, c'est qu'il doit connaître l'emplacement et l'adresse de ces établissements ainsi que leur coût. J'aimerais entendre la première ministre à cet égard. En ce qui concerne les 10 cliniques, peut-elle les nommer, indiquer leur emplacement et préciser combien elles coûteront en 2025?

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Pour ce qui est des 10 cliniques, le travail que nous faisons est différent. C'est un travail de collaboration sur le terrain, avec les professionnels du système de soins de santé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Nous travaillons en collaboration avec les réseaux de santé, les professionnels de la santé dans les collectivités, les municipalités et les dirigeants du domaine immobilier dans les collectivités. La solution envisagée diffère à chaque endroit, et une adresse n'a pas été trouvée à chaque endroit.

Je vais vous donner l'exemple de St. Stephen, où il y a un emplacement municipal potentiel au sujet duquel nous parlons à la municipalité. Il y a un emplacement potentiel au troisième étage de l'hôpital dont nous discutons avec les régies de la santé. Nous avons deux options, et nous consultons les professionnels de la santé pour déterminer où ils veulent exercer leur profession. Dans quel environnement veulent-ils travailler? Les deux endroits sont prêts à être utilisés. À mesure que nous mettrons en place les équipes et que nous établirons les modèles de rémunération qui permettront de faire fonctionner le tout, nous présenterons l'emplacement sous sa forme définitive. Les coûts seront différents à chaque emplacement, car, dans certains cas, ce sont les médecins et les professionnels municipaux qui assumeront les coûts des infrastructures et, dans d'autres cas, les régies de la santé les assumeront.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Oui, j'aimerais certainement connaître les détails concernant les coûts que devraient payer les municipalités et savoir si ces coûts seront refilés à d'autres administrations.

Dans le budget de capital du gouvernement, 226 millions de dollars sont prévus pour les dépenses liées à l'infrastructure ; de cette somme, 186 millions de dollars sont destinés à la poursuite des travaux de rénovation, à des ajouts et à d'autres travaux d'amélioration qui seront réalisés dans les hôpitaux de notre province. La somme de 186 millions de dollars couvre-t-elle les coûts d'immobilisation de quelques cliniques de soins en collaboration que ce soit? Je sais que la première ministre vient de dire que, eh bien, certaines cliniques allaient être différentes. Vous ne pouvez pas me faire croire que toutes ces cliniques ouvriront leurs portes dans des bureaux municipaux ou dans des locaux clés en main qui existent déjà et où le personnel pourra simplement commencer à accepter des patients. Des coûts d'immobilisation liés à ces cliniques ont été prévus. Je pose donc précisément la question suivante : Si les gens d'en face ont trouvé les emplacements ou approchent du but, ils doivent disposer d'un budget connexe qu'ils peuvent communiquer à la Chambre aujourd'hui. Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis surprise que le député d'en face ait de la difficulté à comprendre la situation, car je sais que son gouvernement a essayé pendant très longtemps d'ouvrir quatre cliniques. Grâce à une partie du travail accompli, nous avons une clinique située du côté nord de Fredericton qui est presque prête. Son gouvernement a fait du travail à ce chapitre pour trouver un emplacement et l'aménager. La clinique est presque achevée.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Ailleurs, Horizon fait du travail à Sussex et trouve des emplacements à St. Stephen. Dans d'autres cas, le secteur privé accomplit du travail, comme à Woodstock, où la municipalité, des gens du milieu immobilier et des professionnels de la santé ont trouvé l'emplacement et les contributeurs, et ils sont prêts à aller de l'avant.

La somme prévue dans le budget de capital couvre, dans certains cas, des ajouts à des établissements comme le Centre de santé de Sussex, où de l'espace sera aménagé pour la prestation de soins en collaboration, et, dans d'autres cas, des travaux de rénovation dans des hôpitaux pour les soins actifs dont ils assurent la prestation.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

La seule chose que j'ai de la difficulté à comprendre ici, c'est que le gouvernement ait présenté un budget de capital, et j'essaie de comprendre le tout ou au moins de montrer aux gens qu'il est absolument impossible qu'il n'y ait aucun coût en capital lié aux 30 cliniques que le gouvernement mettra sur pied au cours des quatre prochaines années ni aux 10 cliniques qu'il promet de mettre sur pied cette année. Ainsi, je demande essentiellement au gouvernement de faire preuve de transparence envers les gens du Nouveau-Brunswick comme il a promis de le faire.

Cela prend du temps de préparer des locaux afin d'y fournir des soins médicaux qu'il y aurait dans un hôpital, surtout lorsqu'il y a 10 cliniques. Ce n'est pas comme si on peut tourner la clé puis fournir des services. Ce que je ne vois pas dans le budget de capital, ce sont des fonds affectés aux cliniques de soins en collaboration. Tout ce que je demande, c'est que la première ministre ou le gouvernement prenne la parole et dise : À tel endroit, nous ferons ceci et, à tel autre endroit, nous ferons cela, et voici combien le tout coûtera. Voilà ce que le gouvernement a promis aux gens du Nouveau-Brunswick. Ce que nous faisons, en tant qu'opposition, c'est tenir le gouvernement responsable de cette promesse.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je suis très reconnaissante de la question, car je pense qu'elle reflète l'opinion des gens du Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face tiennent beaucoup à ce que les cliniques de soins en collaboration soient établies. Ils veulent savoir où ces cliniques seront situées au sein de

Questions orales

leur collectivité et quand elles seront ouvertes. Nous avons cerné lesdites collectivités et avons établi les échéanciers. Nous accomplissons maintenant le travail de collaboration pour déterminer les locaux exacts, dont certains se trouvent en milieu hospitalier et relèvent des régies de la santé, alors que d'autres sont en milieu communautaire, ainsi que le personnel infirmier praticien, les médecins et les pharmaciens qui prodigueront les soins dans ces locaux.

Je suis reconnaissante de la demande du député d'en face au sujet d'une liste détaillée des lieux où les cliniques seront établies dans chaque collectivité. Vous avez peut-être constaté que notre équipe a agi sans tarder, et nous avançons rapidement. Alors qu'il a fallu des années au gouvernement précédent pour ouvrir 4 cliniques, notre équipe est vraiment capable d'en ouvrir 10 en 12 mois, car nous travaillons en partenariat avec les gens sur le terrain.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Malheureusement, Madame la présidente, vous allez devoir me traiter de saint-thomas. Tant que je n'aurai pas de mes yeux vu les 10 cliniques en 2025... Compte tenu du fait que, dans leur propre lettre de mandat, les gens d'en face n'ont même pas pu rester cohérents et dire, eh bien, nous accomplirons le travail en 12 mois, en 2025... Dans la lettre de mandat de la ministre de la Santé, il s'agit réellement de 18 mois. Alors, non, désolé, je ne suis pas convaincu du tout, Madame la présidente.

Le gouvernement devra montrer aux gens du Nouveau-Brunswick ce qu'il en est. Tout ce que nous faisons, c'est de servir de vecteur de transmission des réponses aux questions que les gens se posent.

Si les soins de santé sont si importants pour le gouvernement actuel... Nous n'avons vu aucune mesure de sa part concernant le dossier des cliniques de soins en collaboration. Il y a beaucoup de discussions. Je sais qu'il y a beaucoup de travail de préparation. On ne peut pas entrer dans un local et s'attendre à ce qu'il soit adapté aux besoins. Au titre du budget de capital, des fonds auraient dû être prévus. Si les parlementaires du côté du gouvernement ont établi le plan à cet égard et savent où se trouvent les locaux en question, ils devraient être en mesure de le montrer. Voilà ce que je demande. Les gens d'en face fourniront-ils le plan et le présenteront-ils à la Chambre?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Au titre du budget de capital, des fonds sont affectés à la création d'endroits où la prestation de soins se fera en collaboration, dans des installations appartenant au

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement par l'intermédiaire des régies de la santé. Nous pourrions vous indiquer les sommes d'argent précises qui seront investies dans le Centre de santé de Sussex et l'hôpital de St. Stephen. Dans certains cas, des fonds sont investis pour créer une possibilité de soins en collaboration, malgré le fait qu'une décision définitive n'a pas été prise au sujet de l'emplacement exact des locaux. Nous vous fournirons les détails à ce sujet.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

J'aimerais aussi savoir quels seront les coûts en capital liés aux installations n'appartenant pas au gouvernement provincial.

TAXE SUR LE CARBONE

Je vais maintenant passer à la majoration liée au coût du carbone. Dans leur plateforme, les Libéraux se sont engagés à éliminer la majoration liée au coût du carbone dès leur arrivée au pouvoir. Nous approchons maintenant la fin de la période de session parlementaire, mais l'allègement fiscal devant découler de la promesse visant la majoration liée au coût du carbone ne s'est toujours pas concrétisé. La première ministre admettra-t-elle maintenant que nos préoccupations sont justifiées? Le retard occasionné, la révision de la promesse ou le bris de celle-ci y sont-ils attribuables?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Je suis un peu perplexe. Au cours des dernières semaines, nous avons eu des discussions pendant lesquelles vous avez insisté pour que nous n'allions pas de l'avant avec la mesure, mais maintenant, vous êtes mécontents que nous vous ayons en fait écoutés.

J'ai entendu le député d'en face parler de lettres de mandat et de plateformes, et je comprends que le tout est déconcertant pour les gens d'en face, puisqu'ils n'ont jamais eu de lettres de mandat et qu'ils n'ont jamais discuté ni collaboré avec qui que ce soit lorsqu'ils ont pris des décisions. Nous avons décidé de parler à différentes personnes et de les inviter à nous présenter leurs observations, de sorte que nous évitions le chaos, et cela me convient parfaitement. Notre gouvernement agit très rapidement, et cela nous permet de nous adapter, d'être à l'écoute et d'opérer tout changement nécessaire. Nous avons connu six ans de dogmatisme pendant lesquels on nous disait : Nous allons dans une seule direction et nous ne ferons aucune concession ; nous ferons les choses comme nous avons décidé de les faire, coûte que coûte. Notre gouvernement est à l'écoute et est prêt à agir.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Eh bien, les observations du ministre des Finances indiquent très clairement que celui-ci pense souvent à moi. Je me demande s'il imposera là aussi un plafond.

Bon, Madame la présidente, au bout du compte, le gouvernement n'en est très clairement pas un qui est à l'écoute. Il s'agit plutôt d'un gouvernement qui a fait une promesse sans en connaître ni en comprendre les répercussions, puis qui dit ensuite : Oups, nous devons maintenant changer de cap. Mon rôle consiste ici à obliger le gouvernement à rendre des comptes à l'égard des promesses qu'il a faites, et je n'ai aucune objection à ce que le gouvernement procède à un changement si celui-ci est favorable aux gens du Nouveau-Brunswick. La préoccupation, c'est que je connais la direction dans laquelle les parlementaires du côté du gouvernement se dirigent, et les choses ne fonctionneront pas. Ils ont proposé un amendement de leur propre projet de loi afin de le renvoyer au Comité de modification des lois en février prochain, ce qui ne permettra certainement pas aux gens du Nouveau-Brunswick de bénéficier immédiatement de l'allègement fiscal qui leur avait été promis. Si les gens d'en face renvoient le projet de loi au Comité de modification des lois en février et qu'ils envisagent la dérèglementation, ont-ils l'intention de laisser le projet de loi mourir au Feuilleton?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Nous suivons un processus législatif qui est à notre disposition afin que des experts et des représentants de l'industrie et de diverses associations viennent présenter leurs observations à l'Assemblée législative et aux parlementaires et que nous puissions avoir une bonne discussion sur la direction que nous prenons. Ce qui peut avoir lieu pendant ce processus et qui est vraiment intéressant, c'est une discussion sur la dérèglementation. Il s'agit d'un aspect qui découle de la discussion. C'est intéressant. Personne n'a vraiment présenté le pour et le contre. Nous devons en discuter. Pour le moment, nous voulons veiller à la mise en oeuvre de mesures liées à l'abordabilité et à éviter tout problème ailleurs, soit au sein de l'industrie.

Voyez-vous, le problème, c'est que, au fil des ans, nous n'avons pas eu de débat à l'égard des petits détaillants. Lorsque les parlementaires d'en face étaient au pouvoir, nous les voyions seulement essayer de faire de la politicaillerie à Ottawa et discuter du carbone au lieu de parler des détaillants qui pourraient éprouver des problèmes. Nous sommes disposés à les écouter et à leur permettre de venir nous parler de leur situation.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Parlons de politicaillerie, Madame la présidente. Nous avons un gouvernement provincial qui cède aux volontés du gouvernement fédéral à hauteur de 60 millions à 70 millions de dollars, soit une somme pour laquelle les gens d'en face ne se battront pas. Parlons de politicaillerie. Il est question d'un gouvernement qui a fait une promesse sans avoir la moindre idée de ce qu'il allait faire. Le tout était simplement beau en théorie. Les gens du côté du gouvernement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pensaient que la promesse leur permettrait d'être élus et, maintenant, ils se rendent compte que, oups, leurs gestes ne sont pas sans conséquence.

La première ministre a fait croire aux gens du Nouveau-Brunswick que, s'ils votaient pour elle, le prix de l'essence diminuerait immédiatement de 4,5 ¢. La première ministre a aussi fait croire à tous les membres du personnel infirmier qu'ils obtiendraient une prime de 10 000 \$. Ne l'oublions pas. Quel allègement le report par le gouvernement de l'étude du projet de loi au printemps fournit-il dans l'immédiat aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Il est bon de voir le chef de l'opposition officielle choisir ce qui fait son affaire dans une plateforme, car son parti n'a fait aucune promesse aux gens du Nouveau-Brunswick. Oui, nous avons effectivement parlé d'une mise en oeuvre immédiate et il est maintenant question de février pour ce qui est de la majoration liée au coût du carbone. Toutefois, le député d'en face est perturbé parce que nous sommes sur le point de devancer la date de l'élimination de la TVP des factures d'électricité. Elle était prévue pour le 1^{er} avril, mais les parlementaires d'en face sont maintenant perturbés, car nous l'éliminerons le 1^{er} janvier. C'est trop tôt. C'est trop rapide. Comme le dit toujours mon estimé collègue de Tracadie : Dans un tel rôle, on vous demandera de faire une chose et son contraire. Je ne pensais pas que la demande viendrait de l'opposition.

Vous savez, nous devons être en mesure de nous adapter et nous agissons.

(Exclamations.)

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Oui, j'ai attiré l'attention sur mon collègue de Tracadie, mais il emploie constamment l'expression.

Choisissez ce que vous voulez. Nous cherchons à rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick et nous le ferons d'une façon mesurée et favorable à l'ensemble de la population. Choisissez ce que vous voulez et lancez les attaques que vous voulez lancer. Dépensez plus. Dépensez moins. Ne faites pas de promesses. Reculez. Continuez votre travail.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, je peux vous dire que, dans la vie, les fois où je suis resté sans voix sont rares. Malheureusement pour le gouvernement, il ne s'agit pas de l'une de ces fois.

Je demande au gouvernement d'expliquer ici pourquoi il a promis de rendre immédiatement la vie plus abordable. Le mot « immédiatement » est employé un peu

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

partout dans le document, et, maintenant, le ministre des Finances tente de s'en sortir en jetant le blâme sur le gouvernement précédent — c'est du déjà-vu et c'est faible. Rendez des comptes et assumez la responsabilité de vos choix. Si vous voulez transmettre un message clair aux gens du Nouveau-Brunswick, prenez la parole à la Chambre et dites : En tant que gouvernement, nous avons eu tort ; nous n'aurions pas dû vous faire des promesses que nous ne pouvions pas tenir en matière d'abordabilité ; nous tenterons donc d'agir autrement. Voilà ce que devraient faire les parlementaires du côté du gouvernement.

Il me reste encore 13 secondes. Je sais que les gens sont tous enthousiastes. C'est comme si c'était Noël, n'est-ce pas? Le jour approche. Tout le monde est enthousiaste. Au bout du compte, ayez l'obligeance de dire aux gens du Nouveau-Brunswick ce que vous ferez quant à la réduction de 4,5¢.

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Nous sommes tous enthousiastes ici. Je ressens l'esprit de Noël. Je comprends l'argument, car nous voulons effectivement fournir une aide immédiate. Nous avons effectivement pris un engagement envers les gens du Nouveau-Brunswick, un engagement à retirer du prix de l'essence la majoration liée au carbone, et c'est pourquoi, dès le début de la session, nous avons déposé à l'Assemblée législative un projet de loi sur le sujet.

Ensuite, nous avons entendu des gens s'opposer à la mesure. Les parlementaires du côté de l'opposition ont passé beaucoup de temps à nous demander de suspendre le plafonnement des loyers, qui était une mesure visant l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Ils ont passé bien du temps à en parler. Ils ont ensuite exprimé leur mécontentement à l'égard de l'élimination de la majoration liée au carbone de 4 ¢. Ils ont pris la parole et ont prononcé des discours pour nous dire pourquoi nous ne devrions pas l'éliminer. Je peux comprendre qu'ils étaient surpris que nous les écoutions. Nous écoutons également des gens dans des régions rurales qui nous ont fait part de leur incertitude à l'égard de l'avenir de leur détaillant d'essence. Nous écoutons les gens et essayons de trouver une façon de procéder qui correspond à l'urgence des mesures d'abordabilité que veulent voir les gens du Nouveau-Brunswick et qui, en outre, respecte les parlementaires du côté de l'opposition et les arguments qu'ils font valoir.

PROGRAMMES SOCIAUX

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Le 2 novembre, le nouveau gouvernement libéral a prêté serment, puis, le 15 novembre, 55 000 employés de Postes Canada ont déclenché une grève. Le 28 novembre, nous avons appris que le syndicat



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

avait offert au nouveau gouvernement de livrer les chèques d'aide sociale. Nous avons appris la nouvelle par l'intermédiaire d'un média indépendant, la NB Media Co-op, qui a cité Line Doucet, présidente de la section locale de Moncton du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. L'article précise ce qui suit :

« Nous avons envoyé plusieurs courriels à la ministre du Développement social, à Fredericton, pour lui dire qu'il est déplorable qu'elle oblige les gens à aller chercher leurs chèques alors que nous avons offert de les livrer, puis rien n'a été changé », dit-elle. Selon M^{me} Doucet, il n'y a eu aucune réponse de la ministre. [Traduction.]

Madame la présidente, la ministre aurait-elle l'obligeance de faire le point à la Chambre sur la livraison des chèques des gens?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face.

[Original]

Merci beaucoup pour la question.

[Traduction]

La question est très importante. Je peux dire aujourd'hui que 90 % des 22 380 personnes du Nouveau-Brunswick qui ont besoin des chèques d'aide sociale et qui les méritent les ont reçus. Nos chiffres ont été mis à jour lundi, et il s'agit d'une priorité absolue pour notre ministère. Demain, j'aurai d'autres chiffres à jour à communiquer à la Chambre. Encore une fois, je vous remercie de la question.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Le même article de la Coop Média NB cite de nouveau Line Doucet, la présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes :

On a également appelé d'autres ministres et on a communiqué avec eux pour leur dire qu'ils avaient encore le temps de changer la situation.

Il doit être très difficile pour les personnes qui doivent se déplacer pour aller chercher leurs chèques d'apprendre que d'autres membres du Cabinet, en plus de la ministre, étaient au courant de la situation, mais n'ont rien fait. J'imagine que les gens aimeraient savoir si le député libéral de leur circonscription faisait partie des personnes qui étaient au courant et j'imagine qu'ils aimeraient savoir si la première ministre sait combien de ses ministres ont eu l'occasion de veiller à ce que les chèques soient livrés aux gens, mais n'ont rien fait. La première ministre sait-elle combien de ses ministres ont reçu un appel au sujet de l'offre

Questions orales

concernant la livraison des chèques? Si elle ne le sait pas, peut-elle se renseigner à ce sujet, puis faire rapport à la Chambre?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je signale à la députée d'en face que je n'ai pas les réponses à ses questions pour l'instant. Ce sont d'excellentes questions. Par l'intermédiaire de la présidente, je répondrai à la députée que, si des réponses sont disponibles, je les trouverai pour elle.

PERSONNEL INFIRMIER

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Imaginez, si vous le voulez bien, un monde où tout ne signifie pas tout, où chaque personne ne signifie pas chaque personne et où immédiatement signifie tout sauf immédiatement. Vous n'avez pas besoin de l'imaginer, car c'est le monde du nouveau gouvernement libéral de M^{me} Holt. La première ministre, en voulant amener les électeurs à faire fausse route quant au moment de réalisation de la promesse, a promis d'accomplir beaucoup de choses immédiatement. Les promesses ne sont pas tenues. La première ministre, en faisant toutes sortes de promesses pour obtenir des votes, a également promis d'équilibrer le budget chaque année de son mandat. Cette promesse a été revue, mais n'a pas encore été rompue. La première ministre, en promettant monts et merveilles pour obtenir des votes, a également promis des primes de 10 000 \$ pour tout le personnel infirmier. Cela, c'est selon l'établissement des coûts de la plateforme électorale de son parti, mais la promesse n'a pas été tenue.

Ma question pour la première ministre est la suivante : Sait-elle exactement combien des membres du personnel infirmier qui l'ont prise au mot n'obtiendront rien au titre de sa promesse non tenue de 10 000 \$?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. J'ai trouvé intéressantes les périodes de questions sur le sujet au cours des deux ou trois derniers jours. Les parlementaires du côté de l'opposition sont vraiment montés sur leurs grands chevaux à ce sujet. Ils ne cessent pas de pinailler sur quels membres du personnel infirmier recevront la prime et à quel moment.

C'est du déjà-vu. La situation dure depuis des années. La Nouvelle-Écosse a versé des primes à son personnel infirmier il y a des années, mais les parlementaires du côté de l'opposition ont refusé même d'envisager la possibilité qu'une infirmière ou un infirmier reçoive une prime. Il est hilarant de constater que des gens de l'opposition qui n'ont pas pris une telle mesure lorsqu'ils étaient au gouvernement, car cela ne les intéressait pas, se sont mis à pinailler, alors que nous avons été précis et avons dit que nous opterions pour la prime de maintien en poste en essayant de choisir les membres du personnel infirmier qui

Questions orales

ont des contrats avec le gouvernement provincial afin de les garder dans notre système. C'est vraiment de l'arrogance pure.

TRANSPORT PUBLIC

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, les gens du Nouveau-Brunswick seront peut-être surpris d'apprendre que personne au sein du gouvernement provincial n'est responsable du transport public. En conséquence, les services d'autobus interurbains et les services ferroviaires pour relier nos collectivités sont médiocres, voire inexistants. Par conséquent, personne n'est à la table des négociations pour discuter de l'amélioration de la ligne ferroviaire entre Campbellton et Moncton afin que les trains puissent circuler plus rapidement que les voitures, ce qui permettrait aux trains de banlieue de relier le Nord et le Sud. Personne n'est chargé de mettre en place des services d'autobus interurbains abordables, comme le service de transport en commun où l'aller simple coûte 2 \$, lequel relie les régions de l'Île-du-Prince-Édouard. La question du transport public était complètement absente de la plateforme électorale des Libéraux, du discours du trône du gouvernement, du budget du capital et des lettres de mandat de la première ministre. La première ministre remédiera-t-elle à la situation en confiant le mandat du transport public interrégional dans la province à l'un de ses ministres?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup de la question. Le transport ferroviaire est certainement un mode de transport important pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. L'amélioration des lignes ferroviaires qui traversent notre province est certainement d'une importance capitale aussi.

Voilà une tâche qui incombe au CN et au gouvernement fédéral. Des discussions à ce sujet pourraient avoir lieu. J'ai communiqué avec certaines personnes au sein du CN. Il s'agit d'un sujet dont il faut certainement discuter. Une discussion au sujet du lien entre le chemin de fer et d'autres modes de transport public doit également se tenir, à coup sûr. Merci.

[Original]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Les discussions ont lieu, mais nous n'y prenons pas part.

[Original]

Les gouvernements successifs n'ont pas agi dans le domaine des transports publics, parce que personne n'est responsable du dossier. C'est un échec des gouvernements successifs,

Questions orales

car les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à un transport public fiable et abordable entre les régions.

Il y a sept ans aujourd'hui, la Société de l'inclusion économique et sociale a présenté un rapport intitulé *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037*. Sept ans plus tard, le rapport n'a pas été mis en œuvre. Pourquoi? Parce que personne n'a la responsabilité de le faire. La première ministre remédiera-t-elle à cette situation en confiant le mandat du transport public dans la province à l'un de ses ministres?

[Traduction]

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Je vous remercie encore une fois de la question. Il est important que nous ayons un système de transport public d'un genre ou d'un autre, surtout dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Je sais qu'il y a beaucoup de travail en cours dans les commissions de services régionaux pour chercher à mettre en place un système de transport régional qui aidera les personnes qui vivent dans les collectivités rurales. Je ne sais pas vraiment dans quelle mesure les plans ont été élaborés ni ce qu'ils prévoient exactement. Je peux certainement me pencher sur la question pour comprendre la situation des commissions de services régionaux.

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, le Nouveau-Brunswick rate le coche en ce qui concerne le transport public. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure prend la parole pour répondre à mes questions, mais il n'est pas responsable du transport public. Personne ne l'est. Le ministre ne connaît pas la situation des commissions de services régionaux ni celle du transport public, qui ne relie pas les régions. Voilà une lacune importante.

Il y a eu des discussions avec VIA Rail, par exemple, pour faire en sorte que des investissements soient réalisés en Ontario. Toutefois, qu'en est-il du Nouveau-Brunswick? Nous avons besoin d'une personne à la table de négociation. Il nous faut une personne chargée de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès au transport public, ce qui permettra de remédier à la situation de l'abordabilité et de fournir un accès aux personnes qui n'ont pas de véhicule. Voilà sept ans que le rapport de la SIES intitulé *Des surfaces aux services* a été publié. Cela fait sept ans aujourd'hui, et nous n'avons toujours pas de responsable. La première ministre nommera-t-elle une personne responsable du transport public?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Encore une fois, je remercie la députée d'en face de sa question. Oui, vous avez raison. Le transport est une question très importante dans la province. Les personnes qui n'ont pas de moyen de transport doivent absolument être desservies. Voilà pourquoi les commissions de services régionaux prennent l'initiative dans

le secteur du transport rural, notamment pour les voyageurs et les personnes ayant des difficultés à se rendre à leurs lieux de rendez-vous et ainsi de suite. À l'heure actuelle, les commissions de services régionaux jouent le rôle de chefs de file à ce sujet.

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis fière de prendre la parole aujourd'hui en tant que députée de la loyale opposition de Sa Majesté et de poser une question au nom de la population et plus particulièrement au nom des propriétaires de petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Je constate que la plateforme électorale libérale ne fait aucune mention des gens d'affaires. Le mot « entreprise » y est très rarement employé, et les mots « Travail sécuritaire » n'y figurent pas du tout.

Les gens qui créent des emplois doivent, comme tout le monde, composer avec l'augmentation des coûts. Elle leur pose un défi. Grâce au travail acharné du gouvernement précédent, la réduction des cotisations de Travail sécuritaire NB a constitué une mesure positive. Le ministre confirmerait-il que le gouvernement actuel ne prévoit aucune mesure immédiate qui aurait une incidence sur les cotisations de Travail sécuritaire NB?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci, Madame la présidente. Merci de la question. Je suis vraiment content de la question. C'est la première question qui m'est posée à la Chambre.

Puisque, j'ai passé ma vie au sein d'une petite entreprise, je sais certainement que les cotisations de Travail sécuritaire NB, comme le coût de tous les intrants, sont extrêmement importantes. Le gouvernement actuel est certainement conscient de l'augmentation des coûts, je prendrai certainement la question en note. Je continuerai de représenter les petites entreprises et de m'efforcer de maintenir les coûts à un faible niveau pour les propriétaires de petites entreprises de la province.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le ministre de sa réponse et j'ai hâte d'avoir de ses nouvelles.

Le gouvernement fédéral a commencé à remettre aux petites entreprises les 2,5 milliards de dollars qui leur sont dus au titre de la taxe sur le carbone. Quelque 87 millions seront remis aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick, et le gouvernement fédéral a rendu le remboursement non imposable. Par ailleurs, Travail sécuritaire NB, grâce au travail du précédent gouvernement provincial et du conseil, redistribuera bientôt plus de 180 millions de dollars aux entreprises. Je pose ma question à la première ministre ou au ministre. Puisque l'on savait que votre gouvernement accorderait à nos entreprises une remise historique de 180 millions \$ relative à Travail sécuritaire NB, la possibilité de rendre celle-ci non imposable a-t-elle fait l'objet de discussions lors des négociations avec

Questions orales

le gouvernement fédéral sur le congé de TVH? Si la réponse est non, pourquoi la question n'a-t-elle pas été soulevée?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissant à la députée d'en face de sa question. Je comprends qu'il y a de nombreuses questions au sujet du congé fiscal prévu par le gouvernement fédéral. Nous avons eu des discussions bilatérales sur divers aspects du congé fiscal en particulier. L'aspect soulevé n'a pas fait l'objet de discussions lorsqu'il a été question de la remise pendant les réunions.

PERSONNEL INFIRMIER

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Des organismes et personnes responsables des foyers de soins nous disent de plus en plus que les foyers de soins éprouvent bien des difficultés à garder leur personnel, à le maintenir en poste. Ma circonscription en compte trois. Dans un de ces foyers, seulement 3 des 50 membres du personnel recevront la prime destinée au personnel infirmier promise par la première ministre. Ce qui aggrave les choses, c'est que la première ministre dit maintenant que, si les membres du personnel occasionnel commencent à travailler à temps plein au sein de Horizon ou de Vitalité, ils recevront la prime. Vraiment, ma question s'adresse à la ministre du Développement social. Que fera-t-elle, puisque nous avons déjà un système doté d'un petit nombre d'effectifs dans des foyers de soins qui ne peuvent pas tenir le rythme? Que fera-t-elle lorsque Horizon et Vitalité débaucheront tous ces membres du personnel des foyers de soins sans but lucratif? Combien de places en foyer de soins de plus devons-nous perdre en raison de la prime de maintien en poste qu'a mise en place la première ministre?

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Oui, il s'agit d'une question très importante. Je connais le sujet et je peux en parler en raison du fait que j'ai été porte-parole en la matière lorsque j'étais du côté de l'opposition.

Il est question du maintien en poste du personnel infirmier. Pendant quatre ans, nous avons perdu, avec le gouvernement précédent, 500 membres du personnel infirmier. Ces personnes ont quitté la profession au Nouveau-Brunswick pour des raisons autres que la retraite. Elles l'ont fait parce qu'elles n'étaient pas bien traitées par le gouvernement précédent, qui est aujourd'hui du côté de l'opposition.

Cela étant dit, le programme que nous proposons aidera 10 000 membres du personnel infirmier. Si vous effectuez les calculs, ce n'est vraiment pas compliqué. C'est 10 000 personnes de plus que celles qui auraient reçu de l'aide du gouvernement précédent. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Rappel au Règlement

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Exposez votre rappel au Règlement.

M. M. LeBlanc (Belle-Baie-Belledune, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Pendant la période des questions, le député de Woodstock-Hartland, qui est un député avec beaucoup d'expérience, a accusé la première ministre d'induire les électeurs en erreur, ce qui n'est manifestement pas admissible à l'Assemblée législative. J'aimerais que vous lui demandiez de se rétracter.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Madame la présidente, si vous le permettez, je vais répondre à la question du député d'en face. En examinant les notes du député, je constate qu'il n'a pas accusé la première ministre d'induire les électeurs en erreur. Il a plutôt parlé d'encourager les électeurs à faire fausse route et à embrouiller la situation. J'encourage la présidente à aller écouter les enregistrements et à nous faire part de sa décision.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Je consulterai le hansard et je vous ferai rapport si cela est nécessaire.